



ERRATUM

À L'AVIS PUBLIC PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023 CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2023-40057

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE :**

Que des erreurs se sont glissées dans l'avis public publié le 18 octobre 2023 dans le journal l'Info du Nord, édition Vallée de la Rouge, concernant la dérogation mineure précisée ci-dessous :

(Numéro 2023-40057)

Nature et effets : La demande vise à permettre l'agrandissement de plus de 40 % de la superficie habitable existante au bâtiment dérogatoire, alors que la réglementation en vigueur ne le permet pas.

Localisation : Cadastre : 5 809 845
6556, chemin du Lac-Kiamika
Matricule : 1757-47-4068

Par conséquent, l'avis public du 18 octobre 2023 est annulé et vous êtes priés de ne pas en tenir compte. Il ne sera pas statué sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} novembre 2023.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 25^e JOUR D'OCTOBRE 2023

Catherine Denis-Sarrazin

Greffière et directrice générale adjointe par intérim